

## **Annexe 1**

Décision du Président du Tribunal Administratif  
de Bordeaux, en date du 22 décembre 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

22/12/2011

N° E11000311 /33

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

VU enregistrée le 22/12/11, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête ayant pour objet:

*projet de création d'une liaison de transport en commun pour le futur pont Bacalan Bastide lié à la desserte de la <sup>pl. F.</sup>plaine Rive Droite sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont ;*

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-4 et R.123-8 ;

VU le code de l'urbanisme ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Marie-José DEL REY, demeurant 5, rue Nuyens Appartement 209, BORDEAUX (33100), est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Louis Julien SOURD, demeurant 23, rue Vergniaud BORDEAUX (33000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté Urbaine de Bordeaux, à Madame Marie-José Del Rey et à Monsieur Louis Julien Sourd.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2011

Pour le Président,  
Le Vice-Président délégué

EXPEDITION CONFORME  
A L'ORIGINAL

Le Greffier en Chef  


Bernard CHEMIN